

ACTES, etc., qui expireront à la fin de cette session.

ACTES DU HAUT-CANADA.

RÈGNE ET CHAPITRE.	TITRE DE L'ACTE.	DURÉE.
11 Geo. 4.....20	Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district.—Continué par 19, 20 Vic., chap. 85, jusqu'au.....	1er janvier 1857, etc.
3 Guil. 4.....45	Acte pour continuer un acte passé dans la onzième année du règne de feu sa majesté, intitulé : " Acte pour autoriser les sessions de quartier du district de Home, à pourvoir au soulagement des aliénés et des indigents dans ce district," et pour étendre les dispositions du dit acte aux autres districts de cette province. Cet acte donne de l'extension aux dispositions de l'acte du H.-C., 11 Geo., 4, chap. 20, et il est continué par 19, 20 Vic., chap. 85, jusqu'au.....	1er janvier 1857, etc.
6 Guil. 4.....29	Acte pour abroger un acte passé dans la quarante-neuvième année du règne de feu sa majesté le roi George Trois, intitulé : " Acte pour encourager la destruction des loups en cette province," et pour établir de nouvelles dispositions pour exterminer ces animaux destructeurs.—Continué par 19, 20 Vic., chap. 85, jusqu'au.....	1er janvier 1857, etc.

Le chiffre (3) après les dates de certaines ordonnances du conseil spécial, passées dans la seconde année du règne de sa majesté, indique la troisième session, dans cette année.

G. W. WICKSTEED,

Greffier en loi.

BUREAU DU GREFFIER EN LOI.

Assemblée Législative, 15 février 1857.